



Vol à l'etalage

Par Visiteur

Pouvez vous me dire les risques encourus pour un vol à l'étalage d'une valeur de 11? de nourriture seulement. Les faits ont été reconnus et la somme payée. Le magasin a porté plainte. C'est la première fois que cela se produit, pour des raisons inexplicables, car nous ne sommes pas dans le besoin, ma femme (56 ans) a dissimulé de la nourriture chez Leader Price sur elle. Elle est actuellement fatiguée et suivie par un psychiatre pour des problèmes de sommeil.

Merci de votre réponse

Cordialement

JP Boulon

Par Visiteur

Bonjour,

Si votre femme n'a pas de casier judiciaire, elle ne craint vraiment pas grand chose. Je ne pense même pas qu'elle va être condamnée à une amende.

Une mesure telle qu'un rappel à la loi est plus que probable. Ne vous inquiétez pas et attendez patiemment que le procureur et la Police rentrent en contact avec vous afin de vous proposer une solution pénale à votre litige.

Bien cordialement.